



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseils municipaux

Question écrite n° 3122

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le respect des droits des élus d'opposition. Il souhaiterait en effet savoir dans quelle mesure il est régulier qu'un droit de reproduction (photocopie, impression...) soit exigé des seuls élus de l'opposition municipale, les élus de la majorité bénéficiant quant à eux de la gratuité de ce service.

Texte de la réponse

Le code général des collectivités territoriales, dans son article L. 2121-13, pose le principe selon lequel tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération. Le maire, ou éventuellement le règlement intérieur, peut définir les conditions dans lesquelles des copies des documents administratifs communaux peuvent être fournies aux conseillers municipaux, appartenant ou non à la majorité municipale, sous le contrôle éventuel du juge administratif. Dans l'hypothèse où des élus de l'opposition se verraient imposer un droit de reproduction des documents utiles à leur information sur les affaires dont ils ont à débattre, alors que les mêmes documents seraient gracieusement communiqués aux élus de la majorité, de telles pratiques, qui ne respecteraient pas l'égalité entre les membres de l'assemblée délibérante en ce qui concerne leur droit à l'information, pourraient justifier un recours contentieux.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3122

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5226

Réponse publiée le : 23 octobre 2007, page 6569